

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, que le Président du Centre Nautique Intercommunal présente un rapport sur les orientations budgétaires à venir.

Le budget primitif 2025 sera présenté fin mars. Le rapport d'orientation budgétaire ne présente ainsi pas de manière fine et exhaustive les propositions budgétaires pour l'exercice 2025.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire tient une place prépondérante pour la construction de l'équilibre économique à venir du CNI.

## Le contexte global

Le contexte économique national fait état d'un déficit en 2024 de 6,1% du PIB.

Les chiffres de fin d'année 2024 concernant les prévisions de croissance en 2025 faibles. L'INSEE prévoit une croissance à 1,1 %, la Banque de France et l'OCDE de 1,2%. Ces chiffres ont été corrigés en début d'année 2025 à la baisse

Les incertitudes politiques retardent le vote du PLF pour 2025.

Le gouvernement prévoit de ramener le déficit à un taux de l'ordre de 5,5% du PIB en 2025 et de faire redescendre la dette publique. Ceci représente de nombreuses économies à trouver pour 2025 qui seraient prioritairement appliquées sur les dépenses. Il sera demandé aux Collectivités Territoriales de participer à l'effort de redressement des comptes publics.

## Le contexte spécifique

Le CNI fait face à un contexte spécifique, qu'il convient de rappeler.

Le CNI a bénéficié depuis sa réouverture d'un excédent de fonctionnement qui lui a permis de compenser des budgets en déséquilibres (les recettes annuelles ne compensent pas les dépenses annuelles).

Les dépenses ont été fortement impactées ces dernières années en raison notamment, de l'augmentation des prix de l'énergie, de l'inflation, de la crise « covid », de revalorisations salariales contraintes et souhaitées, du développement de l'offre d'activité du Centre et donc des besoins d'encadrement.

Pour compenser au maximum ces augmentations, et se mettre en conformité avec le cadre légal, le CNI a engagé des démarches structurantes :

- Mise en conformité sur le temps de travail, écriture du règlement général des congés, définition des nouvelles modalités de travail (annualisation...)
- Réorganisation des services pour augmenter l'implication des équipes.
- Evolutions tarifaires
- Evolution de l'offre de produits vendus
- Réorganisation de la zone balnéo, du sauna/hammam, de l'offre grand public
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement dont l'accentuation du suivi de la masse salariale.

Ces actions ont permis en 2024, de ne pas recourir à une augmentation de la fiscalité.

La multiplication des axes d'intervention, dont la mise en œuvre doit être poursuivie, renforce l'incertitude sur les atterrissages et complexifie la projection budgétaire, la détermination des montants attendus en dépenses et recettes.

La poursuite des actions engagées, l'activation de nouveaux leviers nécessitent d'échanger, pour définir les orientations préalablement au vote du budget primitif en définissant les volumes dédiés aux sections d'investissement et de fonctionnement, en questionnant l'évolution de la fiscalité, les capacités d'autofinancement, d'endettement du CNI et le recours à l'excédent cumulé pour équilibrer le budget.

Ce rapport donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique.

## I. PREAMBULE

Le DOB 2025 s'inscrit dans la continuité de la gestion de la crise sanitaire, de la crise énergétique, de l'inflation qui ont fortement affecté les ressources du Centre Nautique Intercommunal puis, des actions structurantes engagées en 2024.

## II. LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL – RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

### A. Comparaison budget/résultat prévisionnel

Le tableau ci-après permet de visualiser le résultat prévisionnel de l'exercice 2024 et le compare aux BP et DM 2024.

Au 14 janvier 2025	Dépenses				Recettes				Résultat exercice 2024 (prévisionnel)		
	Budget 2024		réalisé 2024	% réalisé	Budget 2024		réalisé 2024	% réalisé			
	BP + DM	Solde exécution			BP + DM	Résultat de fonctionnement					
Investissement	351 543 €	-	56 397 €	193 237 €	54,97%	351 543 €		136 840 €	38,93%	-	56 397,00 €
Fonctionnement	3 331 151 €			2 985 285 €	89,62%	3 332 271 €	59 247 €	3 044 533 €	91,37%		59 247,48 €

## Dépenses de fonctionnement

En 2024, le CNI a réalisé 89,6 % des dépenses de fonctionnement prévues au Budget.

- Les charges à caractère général (011) ont été réalisées à 92%.

Le budget énergie, en 60612 a été consommé à hauteur de 85% soit un écart de l'ordre de 80 000 € par rapport au budgété.

La forte incertitude sur l'évolution des prix (niveau de taxation, coût de la distribution, coût de la matière première en baisse, niveau d'aides Étatiques...) explique cet écart.

Malgré la renégociation des contrats, la recherche d'optimisation, la gestion rigoureuse des dépenses d'entretien et d'achat de matériel, l'augmentation des frais de télécommunication, des contrats de maintenance, des travaux bâtiments ont fortement augmentés entre 2022 et 2024. Cette variation est de 40% soit de 52 548 €. La hausse la plus importante concerne l'entretien bâtiment + 30 000 € et est cohérente au regard de l'âge de l'établissement et de ses équipements.

- La masse salariale du CNI s'est stabilisée en 2024 dans la continuité de 2023 et concerne 97% du projeté

L'écart au projeté s'expliquait en 2023, entre autre, par le non remplacement d'un des postes de direction et la non rémunération des agents grévistes.

En 2024, malgré l'augmentation des rémunérations des agents sur emplois permanents de 50€ par mois, les augmentations contraintes (GVT, hausse du SMIC, hausse du traitement indiciaire de base...), le réalisé 2024 est de 2% supérieur à celui de 2023. La poursuite et le renforcement du contrôle, du suivi du temps de travail, la réorganisation, la réduction de postes expliquent cette stabilisation. Il faut également noter que les valorisations de responsabilisation du fait de la réorganisation n'ont été appliquées qu'à partir de septembre 2024.

Il convient de rappeler également que le taux « d'absentéisme longue durée » élevé impacte toujours la masse salariale, notamment :

- Un agent en AT en attente d'une contre-expertise
- Un agent suspendu de ses fonctions dans l'attente d'une procédure disciplinaire.
- Un agent en CLD.
- Un agent en temps partiel thérapeutique

## Recettes de fonctionnement

En 2024, le CNI a réalisé le volume de recettes de fonctionnement prévu au budget (101%).

- Augmentation de 100 000 € des recettes d'activités entre 2023 et 2024.

Ceci est lié à l'évolution de l'offre d'activité, à l'augmentation de la fréquentation (depuis 2023), et dans une moindre mesure que ce qui avait été projeté, à la reprise des abonnements annuels (les usagers ont anticipé l'achat d'entrées unitaires avant l'augmentation tarifaire de septembre).

Aussi la fermeture du BF pour le changement des filtres a engendré une perte de recette de 2 500€.

- Une reprise sur provision pour risque de l'ensemble de la somme disponible a généré une recette supplémentaire en 2024 de 125 000 €.
- Les augmentations anticipées des locations des collèges et de lignes d'eau par les associations ont été constatées : + 60 000€ par rapport à 2023.
- Les recettes au titre de l'indemnisation par l'assurance souscrite pour atténuer les pertes liées aux absences maladie du personnel ont été atténuées de 15 K€ par rapport au budgété.
- **Les contributions communales de 2024 ont été de 1 860 323€ pour la partie fiscalisée et de 94 041€ versé par l'état au titre de la compensation de la taxe d'habitation. La somme totale représente 60% des recettes du CNI.**

## Recettes et dépenses d'investissement

Depuis 2023, seul les investissements liés au renouvellement constraint pour l'exploitation du matériel sont réalisés. Cependant les équipements et le bâtiment vieillissent en engendrant des dépenses importantes et parfois non prévues comme les 40 000€ de changement de filtres à sable du bassin forme.

Seulement 193 237€ de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2024 mais avec 102 255€ de reste à réaliser, le besoin sur l'exercice 2024 est de 295 493€

## B. Dette

Le stock de dette au 31 décembre 2024 s'élève à 962 201€.

Organisme	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée de vie résiduelle
C Dépôts et Consignations	1 683 852 €	962 201 €	12 ans

## III. PROPOSITION D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

### A. PREAMBULE

Les résultats du CA seront, comme les années précédentes, affectés au BP. Cela permettra à la collectivité d'engager les investissements envisagés dès le vote du budget.

#### **Le CNI est dans une situation financière très préoccupante.**

Depuis 4 ans maintenant, comme l'ensemble des collectivités, le CNI est soumis à des facteurs externes, impactant fortement ses finances. Les charges de fonctionnement sont supérieures aux produits depuis plusieurs années (effet ciseau).

C'est l'excédent de fonctionnement cumulé qui permet au CNI d'équilibrer son budget, de rembourser sa dette, de faire les investissements nécessaires. Ceci est financièrement très risqué, d'autant plus, qu'un tiers des recettes est liée à l'activité et présente donc un caractère incertain.

L'équilibre annuel du budget n'est donc pas assuré. Il convient de rappeler, que le montant global de cet excédent permettra au regard du projeté de cette année, de ne couvrir que les strictes dépenses du CNI en 2025. L'épargne nette sera de 70 402€ (voir tableau prospective).

#### **Le risque principal et projeté est un budget en déséquilibre en 2026.**

Pour rappel, le budget des collectivités doit être en principe voté en équilibre (la section de fonctionnement et d'investissement doivent être respectivement votées en équilibre.)

Le principe d'équilibre réel suppose que le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir soit inférieur ou égal au montant des ressources propres. Ceci n'est pas le cas avec une épargne nette négative, ce qui est prévu en 2026.

Cependant, l'épargne nette peut être négative si elle est couverte par certaines ressources propres d'investissement (Fonds de compensation de la TVA, Taxe locale d'équipement, produits de cessions d'immobilisation).

**Ces conditions au regard des éléments en notre possession à ce jour ne seront pas réunies. Donc, à ce jour, seule une augmentation des contributions permettra d'équilibrer le budget 2026.**

## **Plan d'actions**

Pour 2025, les différentes actions mises en œuvre, devront être poursuivies afin de permettre la recherche d'un nouvel équilibre financier (voir précisions ci-après).

Mais, malgré une fréquentation en hausse, une recherche d'optimisation des produits vendus, de l'organisation des activités, de maîtrise des dépenses (dont celles de personnel) le CNI aura du mal à faire face.

### **Pourquoi les SIVU augmentent les montants de leurs contributions.**

Il faut préciser que la non augmentation de fiscalité pour le CNI revient au regard de l'évolution des charges ; inflation, GVT (augmentation prévues des rémunérations des fonctionnaires), charges sur les salaires, augmentation du SMIC... à réduire le « niveau global » de recettes. En effet, le CNI ne bénéficie pas, contrairement aux Communes de l'évolution des bases fiscales, donc d'un ajustement des recettes fiscales sur notamment l'inflation. En 2024, les bases fiscales ont augmenté en moyenne de 3.9% en France, ce qui a augmenté en moyenne de 3.9 % le budget des collectivités hors augmentation des taux d'impôts fonciers.

Le niveau de contribution au CNI était en 2024 de 1 954 364 € pour un besoin total de financement en 2024 (investissements, dont Reste A Réaliser + fonctionnement) de 3 280 778€. La fiscalité couvre donc en 2024, 60% du financement du CNI. Ce levier devra être activé à court terme car ceux liés à l'activité (optimisation du fonctionnement, augmentations tarifaires...) vont stagner.

A titre d'exemple, le SIGERLY, syndicat de gestion d'énergie et le SIVU Aquavert ont des contributions qui augmentent chaque année.

Pour le SIGERLY, les contributions ont été en 2020 de 26 233 545 €, en 2021 de 26 583 401€, en 2022 de 27 842 479€, en 2023 de 28 417 012€. Soit une augmentation de 2 183 467€ sur la période donc une moyenne de 2020 à 2023 d'augmentation de 2.77%

Pour Aquavert « SIVU piscine » les augmentations ont été de 3.8% en 2020 et de 3.7% en 2021, puis de 4% depuis 2021. Cependant, le contexte est pour ce Centre Aquatique un peu particulier car la stratégie depuis 2021 était d'augmenter le niveau de ressources financières dans la perspective de la construction de leur nouvel équipement.

**Donc, au même titre qu'une augmentation des recettes d'activités progressives et basées sur l'inflation, il convient d'envisager à court terme, une augmentation, puis des augmentations progressives des recettes fiscales pour le CNI.**

## **B. INVESTISSEMENT 2025**

### **1. Perspectives d'investissement**

L'année 2023 et 2024 n'ont vu aucun investissement autre que ceux indispensables au stricte fonctionnement de l'établissement.

Les investissements (hors remboursement d'emprunts) à prévoir pour 2025 sont les suivants :

⇒ Matériel

- Renouvellement des pompes de circulation d'eau

- Changement de masse filtrante du bassin d'initiation
- Changement de pièces et de composants sur le circuit de traitement de l'eau
- Matériel informatique
- Changement climatiseur salle serveur
- Divers travaux techniques
- Remplacement de matériel pédagogique et d'aquasport
- Remplacements de sonos et talkies
- Remplacement fontaine à eau
- Supports de communication
- Mobilier pour bureaux et bassin balnéo
- Réfection du revêtement du splashad

⇒ Travaux extérieurs

- Aucun

⇒ Evolutions techniques

- Aucune

## 2. Financement des dépenses d'investissements

- Le montant des investissements 2025 est inférieur de -38k€ par rapport au BP 2024.
- Comme indiqué au dernier DOB, le CNI a besoin d'une enveloppe d'investissement au-delà des biens amortis (125k€ d'amortissement 2024).

Il convient donc, comme indiqué l'année dernière, de budgéter afin de couvrir les petits investissements annuels à caractère récurrent. Le montant du besoin est estimé à 130k€ par an hors inflation.

De plus, au-delà de ces petits investissements, après 10 ans d'exploitation, de gros équipements comme les filtres à sable devront être également changés. Ces biens, notamment sur un établissement aquatique peuvent avoir des coûts conséquents. La moyenne annuelle du changement de ces gros organes techniques pour le traitement de l'air et de l'eau est estimée à 30 000 € par an.

- **Il paraît nécessaire, pour construire le budget des années à venir, de fixer un niveau plancher d'autofinancement pour couvrir ces dépenses et d'ajuster les recettes suivant ces besoins. Cela permet de distinguer les investissements « pour fonctionner au quotidien », de ceux liés au développement, à l'amélioration du site.**
- **Aussi, en cas de changement de contrat CVC/traitement de l'eau une partie des dépenses d'investissement pour le renouvellement du gros matériel pourrait être pris en charge par l'entreprise retenue.**
- **Pour 2026 avec une PPI « minimaliste », la prospective fait état d'un défaut de financement de 190 000k€. Ceci sous-entend que l'exécution du budget 2025 soit conforme aux prévisions en recette et dépenses.**

## C. FONCTIONNEMENT 2025

### 1. Perspectives des dépenses de fonctionnement

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Etant donné le peu de visibilité, les dépenses de fonctionnement sont limitées au strict nécessaire.

- Pour les charges de personnel :

- Mise en place du nouveau règlement du temps de travail et donc de l'augmentation de la durée annuelle de travail réalisée.
- Application des règles de gestion partagées du temps de travail dans les services pour limiter notamment le recours aux vacataires/remplaçants.
- Généralisation de l'annualisation du temps de travail dans les services opérationnels.
- Poursuite de la maîtrise de la masse salariale en évaluant mensuellement par service l'écart entre le temps projeté et le temps rémunéré.
- Intégrer le GVT.
- Intégrer la hausse du SMIC de novembre 2024.
- Intégrer les hausses de charges sociales.
- Intégrer les éléments relatifs aux agents en maladie, à l'évolution probable des situations.
- Intégrer les variations de rémunérations suite aux échanges avec le personnel sur la réorganisation des services, la mise en conformité sur le temps de travail.
- Intégrer les variations de charges liées à l'arrêt des vacations et de la valorisation en heure de l'enseignement de certaines activités.

**Le montant total de la hausse estimée en 012 par rapport au BP 2024 est de + 5 985 €**

**Il convient de préciser, que des augmentations plus importantes des cotisations retraites étaient envisagées par le précédent gouvernement (+3%). Le budget ne prévoit que les hausses connues à ce jour.**

- Pour les charges à caractère général :

- Aucune augmentation des charges de gestion courante accordée de nouveau aux services.
- Poursuite de la baisse du prix de l'électricité, mais hausse du prix du gaz réduisant les gains de dépenses potentielles par rapport à 2024 : -40 000 € demandé par rapport au BP 2024.
- Baisse des coûts de l'assurance RC et dommage au bien à l'occasion du nouveau marché débuté au 1 janvier 2025.
- Baisse de l'enveloppe gardiennage de 6000 € soit 10%.
- Le coût de la prestation de traitement de l'eau de la ville de Lyon sera réajusté pour atteindre 80 000 €.
- Stagnation voir légère baisse du montant des intérêts d'emprunt qui restent toujours 20 000 € supérieur au coût de 2022
- Augmentations limitées de certains contrats dont la téléphonie avec la mise en place d'un système numérique.
- Augmentations des besoins de renouvellement de matériel, d'opérations techniques en raison de l'augmentation de la vétusté du bâtiment et des équipements

- Augmentation des besoins en frais d'avocats et de remboursement

**Comme évoqué lors du dernier CS, une évolution de la gestion de la CVC/traitemen**t de l'eau engendra une dépense supplémentaire sur le 011 pour rétribuer l'AMO de 30 000€ dans le cas d'une évolution en contrat P3 avec intéressement.

**Il est constaté, en définitive une stagnation des dépenses de fonctionnement contraintes en 011 par rapport au BP 2024. Soit un total de dépenses de fonctionnement 2025 projetées en 011 de – 29 000€ par rapport au BP 2024**

## 2. Perspectives de recettes de fonctionnement 2025

- Pour 2025, les recettes de fonctionnement sont estimées à 3 268k€ dont 257 k€ d'excédent cumulé.
- Pour 2024, les recettes de fonctionnement ont été de 3 366k€ dont 321k€ d'excédent cumulé et 125k€ de réintégré au titre de provisions pour risques, soit un montant total de recettes hors exercice comptable annuel de + 446 k€.

**Le niveau d'intégration au budget « d'excédents » perd donc entre 2024 et 2025, 190k€**

### 2.1 Les recettes fiscales

Pour 2025, il est nécessaire de décider soit :

- 1) De ne pas augmenter les contributions en 2025. Cette option augure :  
-que les actions mises en œuvre en 2025-2026 permettront de couvrir les 190k€ manquants au budget 2026.  
-qu'en cas de recouvrement partiel des 190k€, que les contributions soient augmentées en 2026.
- 2) D'augmenter les contributions de 95 000 € ou d'un montant intermédiaire dès 2025, afin de sécuriser sur 2 années les budgets et d'éviter une augmentation contrainte en 2026

2.2 les recettes d'activités (animations, entrée piscine, locations associations et lycées)  
Après l'augmentation des recettes d'activités en 2024, il est proposé d'augmenter de nouveau ces dernières en 2025 de 155 000€.

Ceci sera permis grâce :

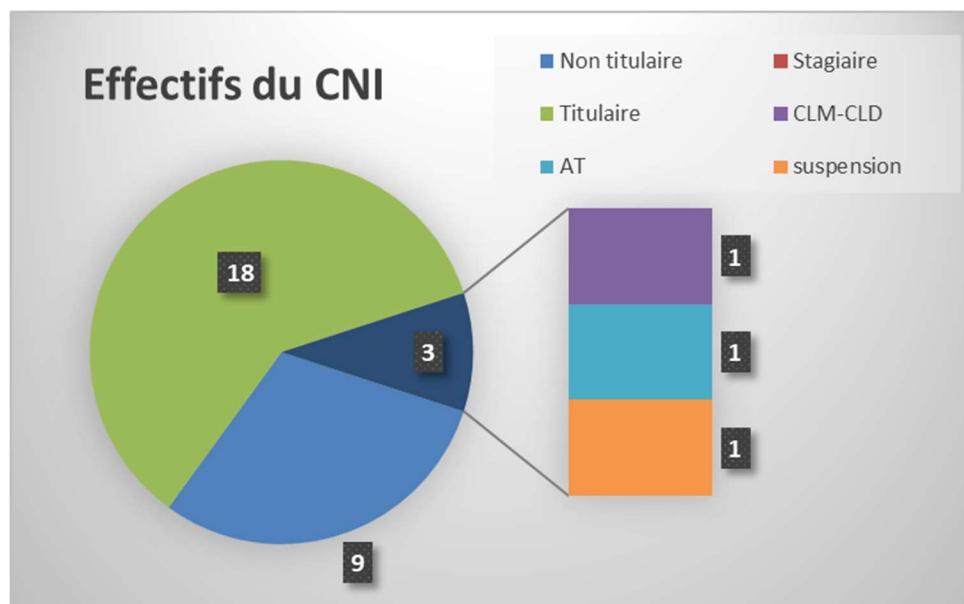
- Aux augmentations tarifaires :
  - + 65 000€ pour les ventes de produits CNI en caisse (entrées piscine, fitness...)
  - + 70 000 € pour l'augmentation des tarifs de locations de lignes d'eau

**Il faut noter néanmoins, en ce début d'année un ralentissement de la fréquentation sur les entrées piscine 5 et 10 entrées. Malgré la hausse tarifaire, nos recettes de janvier 2025 sont légèrement inférieures à celles de janvier 2024.**

#### IV. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

##### A. EFFECTIFS ET REMUNERATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le CNI, hors personnel « dit vacataire » compte 30 agents, répartis comme suit :



L'effectif permanent de 2024 était de 31 agent. Des réajustements de missions et d'effectif au service des sports sont en cours.

Il faut noter que :

- 30% des postes sont pourvus par du personnel non titulaire du fait de la difficulté à recruter des titulaires éducateurs sportifs MNS titulaires et responsable RH-Finances.
- 3 agents sont sur des absences de longue durée. (10% de l'effectif)

##### B. PERSPECTIVES RH

Le CNI fait le choix de maintenir ses politiques sociales :

- Participation à hauteur de 60% sur les titres-restaurant.
- Participation à la couverture santé des agents.
- Participation à la prévoyance des agents
- Subvention au Comité des Œuvres Sociales du CNI.

Comme évoqué ci-avant, le CNI continue ses efforts pour maintenir la masse salariale :

- Rationalisation des missions, du temps de travail, des plannings.
- Renforcement du suivi de l'activité des services
- Finalisation de dossiers du personnel en souffrance (AT, invalidité).

Des dispositions de valorisations sous forme d'heures sont supprimées en 2025

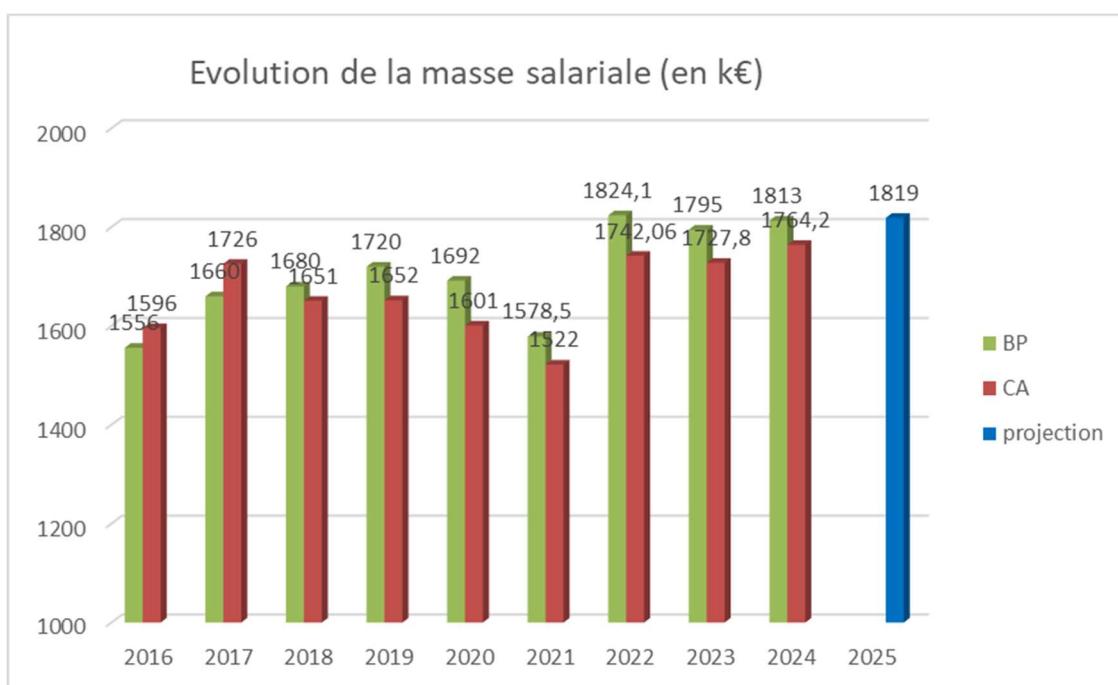
Le CNI va appliquer en 2025 le nouveau règlement du temps de travail, conforme au cadre légal.

Des valorisations salariales permettant d'actualiser la politique RH de CNI seront appliquées en 2025. Ces augmentations de rémunération sont compensées par le travail réalisé en plus par les agents avec le passage aux 1607 heures, par des suppressions/réductions/réaffectations de postes et de missions.

Cependant, les avancements d'échelon, de grade, l'augmentation de certaines charges vont très légèrement augmenter la masse salariale.

### C. EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

La masse salariale pour 2025 va donc subir une hausse de 0,3% après une hausse de 1% en 2024. L'augmentation brute prévue en 2025 est de l'ordre de 4% dans la Fonction Publique Territoriale avec une GVT à 2%. Les actions engagées ont permis de contenir ces hausses



## V. PROSPECTION BUDGETAIRE SUR LES ANNEES A VENIR

La projection ci-dessous a été réalisée pour 2025 suivant les éléments indiqués dans les chapitres précédents et pour les années suivantes avec :

- Une augmentation du 012 de 3% en 2026.
- Une augmentation du 011 de 1% en 2026.
- Une augmentation des recettes d'activité (70-produits des services) de 2% par an.
- Une augmentation des contributions communales en 2026 de 2%.

		Avec intégration des résultats au BP						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA provisoire 2024	PREVISIONNEL BP 2025	PREVISIONNEL BP 2026
*011	charges générales	593 502,23	598 940,97	907 958,47	1 313 627,24	1 010 890,70	1 093 823,00	1 104 761,23
*012	charges de personnel	1 600 625,40	1 522 114,95	1 742 060,49	1 727 861,82	1 764 223,76	1 819 185,56	1 873 761,13
65	autres charges et ch except	64 545,42	60 597,41	15 284,33	17 870,26	30 639,10	47 600,00	40 000,00
66	interet de la dette	18 509,02	18 442,20	20 981,33	21 382,26	53 455,62	36 349,83	40 000,00
67	charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	1 573,58	750,90	2 000,00	2 000,00
*042	amortissements	101 728,52	104 585,79	114 355,77	119 845,27	125 325,03	119 328,11	120 000,00
TOTAL		2 378 910,59	2 304 681,32	2 800 640,39	3 202 160,43	2 985 285,11	3 118 286,50	3 180 522,36
,								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	CA 2021	CA2022	CA2023	CA provisoire 2024	PREVISIONNEL BP 2025	PREVISIONNEL BP 2026
*002	excédent de fonctionnement cumulé	830 670,00	64 611,54	294 265,13	262 814,74	321 491,37	256 972,03	
*013	Atténuation de charges	67 319,74	47 293,36	95 079,98	76 477,62	37 581,30	35 000,00	35 000,00
70	produits des services	375 114,63	299 117,45	687 977,01	668 356,38	766 722,66	888 200,00	932 610,00
73	impots et taxes	1 869 568,12	2 062 738,81	1 825 802,10	1 872 313,11	1 876 443,73	1 956 700,00	1 995 704,00
74	Dotations et participation	63 576,60	237 915,10	166 038,72	608 130,25	217 514,40	118 000,00	120 360,00
75	Autres produits de gestion courante	1 798,10	4 687,49	27 758,11	35 559,70	16 181,40	14 000,00	15 000,00
77	recettes exceptionnelles	2 987,90	16 451,65	0,00		5 089,10		
78	reprise sur provisions		125 000,00			125 000,00		
*042	amortissements subventions							
TOTAL		3 211 035,09	2 857 815,40	3 096 921,05	3 523 651,80	3 366 023,96	3 268 872,03	3 098 674,00
	épargne brute	832 124,50	553 134,08	296 280,66	321 491,37	380 738,85	150 585,53	-81 848,36
16	capital de la dette	382 468,92	301 142,03	80 183,45	80 183,45	80 183,45	80 183,45	80 183,45
	épargne nette	449 655,58	251 992,05	216 097,21	241 307,92	300 555,40	70 402,08	-162 031,81
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA provisoire 2024	PREVISIONNEL BP 2025	PREVISIONNEL BP 2026
*001	Déficit investissement				11 477,29		21 511,10	
16	capital de la dette	382 468,92	301 142,00	80 183,45	80 183,45	80 183,45	80 183,45	80 183,45
20	immo incorporelles	2 052,00	1 188,00	18 342,00	6 874,80	3 889,20	14 420,00	23 000,00
21	immo corporelles	503 606,46	46 475,48	127 307,61	105 637,58	109 165,30	306 746,82	175 200,00
23	immo en cours							
*040	amortissement subvention							
*041	opérations patrimoniales							
TOTAL		888 127,38	348 805,48	225 833,06	204 173,12	193 237,95	401 350,27	278 383,45
RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA provisoire 2024	PREVISIONNEL BP 2025	PREVISIONNEL BP 2026
*	excédent d'investissement cumulé					34 886,36		
10222	FCTVA	9 610,76	33 381,29		87 763,83	11 515,00	17 500,00	18 545,46
1068	Exéduits capitalisés	218 508,54	49 953,88	260 884,52	31 450,39		123 766,82	
13	Subventions							
1641	Emprunt							
21	autres immo (annulation)							
23	immo en cours (annulation)							
*040	amortissement	101 728,52	104 585,79	114 355,77	119 845,27	125 325,03	119 328,01	120 000,00
*041	opérations patrimoniales							
TOTAL		329 847,82	187 920,96	375 240,29	239 059,49	171 726,39	260 594,83	138 545,46
Capital dette restant du au 31/12		1 503 895 €	1 202 753 €	1 122 570 €	1 042 387 €	962 203 €	882 020 €	801 836 €
Capacité de désendettement		2	2	4	3	3	6	-10

○ Ci-dessous, la PPI

	2024		2025		2026		2027	
Compte	Désignation	Montant TTC prévisionnel	Désignation	Montant TTC prévisionnel	Désignation	Montant TTC prévisionnel	Désignation	Montant TTC prévisionnel
2033 - frais insertion	frais d'insertion	2 000,00 €	Frais d'insertion	2 000,00 €	frais d'insertion	2 000,00 €	frais d'insertion	2 000,00 €
2051 - concessions et droits similaires	logiciel	84 800,00 €	Logiciel	1 000,00 €	logiciel dont solution contrôle accès, caisse	21 000,00 €	logiciel	1 000,00 €
2121 - plantations d'arbres et arbustes	plantation arbres	3 600,00 €					plantation arbres pour haie limitrophe	20 000,00 €
2128 - autres agencements et aménagements	remplacement clôture							
21318								
21351 - Installations générales, aménagement des constructions (bât publics)	Travaux mur mobile et bassin	6 500,00 €	Circuit ECS changement cuivres	40 000,00 €				
	création trappe de visite CTA	1 600,00 €	Réfection revêtement splashpad	48 000,00 €	Réfection revêtement splashpad	20 000,00 €		
	espace de restauration libre	8 000,00 €	Changement masse filtrante BI	36 000,00 €	Changement travaux CVC/traitemet de l'eau	50 000,00 €	Changement travaux CVC/traitemet de l'eau	50 000,00 €
	changement masse filtrante	15 000,00 €	Travaux circuit traitement de l'eau	13 000,00 €				
	autres travaux batiments	10 000,00 €	autres travaux batiments	10 000,00 €	autres travaux bâtiments	30 000,00 €	autres travaux batiments	50 000,00 €
21531 - réseaux adduction eau								
2158 - autres installations, matériels et outillages techniques			Renouvellement pompes bassins	10 000,00 €			Géothermie	
	Projecteurs lampes/hall/éclairage	20 800,00 €			Ombrière photovoltaïques		Ombrière photovoltaïques	500 000,00 €
	Divers outillage et mat technique	1 000,00 €			Divers outillage et mat technique	1 000,00 €	Divers outillage et mat technique	2 000,00 €
	Etanchéité pataugeoire	12 000,00 €						
	Remplacement caméras	1 000,00 €			Remplacement caméras	4 000,00 €	Remplacement caméras	4 000,00 €
	Compresseur taitement de l'eau	2 115,00 €						
2182 - matériel de transport	Divers travaux techniques	10 000,00 €	Divers travaux techniques	10 000,00 €	Divers travaux techniques	15 000,00 €	Divers travaux techniques	15 000,00 €
		- €		- €		- €		- €
	Matériel bureau et informatique	8 000,00 €	Matériel bureau et informatique	2 500,00 €	matériel bureau et informatique	4 000,00 €	matériel bureau et informatique	4 000,00 €
	Changement téléphonie fixe	6 800,00 €	Changement climatiseur	7 500,00 €				
	Talkies	600,00 €	Talkies	800,00 €	Talkies	1 200,00 €	Talkies	1 200,00 €
21848 - autres matériels de bureau et mobiliers	fontaine à eau	1 000,00 €	Fontaine à eau	1 000,00 €				
	mobilier	2 000,00 €	Mobilier	2 000,00 €	mobilier	2 000,00 €	mobilier	2 000,00 €
			Mobilier pour bassin balnéo	1 000,00 €				
2188 - autres	autres matériels	5 000,00 €	Chevalets pour affichage	1 000,00 €	autres matériels	13 000,00 €	autres matériels	13 000,00 €
	matériel péda et aquagym	11 300,00 €	Matériel péda et aquagym	8 100,00 €	matériels pour contrôle accès cais	35 000,00 €		
	enceintes portatives	3 500,00 €	Enceintes portatives	1 200,00 €				
	aménagemtn bureau resp.sport	3 500,00 €	Renouvellement matériel fitness	1 000,00 €				
			Frise activité hall	1 300,00 €				
	total	220 115,00 €	total	197 400,00 €	total	198 200,00 €	total	664 200,00 €
		133 315,00 €		197 400,00 €		175 200 €		661 200,00 €

## VI. CONCLUSIONS

Après une inflation record, des coûts de l'énergie au plus haut et des coûts salariaux en constante progression, il apparaît que, malgré les travaux structurants engagés, que le CNI ne pourra vraisemblablement pas équilibrer son budget dès 2026.

Il est indispensable de prévoir dès maintenant une augmentation des recettes afin de pouvoir faire face, dans un premier temps, aux dépenses courantes pour le strict fonctionnement de l'établissement.

Il convient également de décider de l'avenir des contrats de traitement de l'eau et de l'air afin de pouvoir finaliser le montage du budget.

Il faudra également retrouver à moyen terme une capacité d'autofinancement suffisante pour procéder à certains investissements (ombrières photovoltaïques, solution alternative au gaz...).